

Encore un long chemin à faire...

Par Marie Poinot, rédactrice en chef

La liberté de circulation, malgré la mondialisation des échanges, n'est pas un droit universel, mais elle est régie par des règles internationales. *A fortiori* lorsque la circulation prend la forme de migrations diverses (économiques, familiales, politiques, etc.) dont les enjeux ne sont souvent débattus qu'en termes économiques. En matière de droit des migrants, la Convention des Nations unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille apparaît comme l'instrument le plus abouti. Adoptée par l'Onu en 1990, elle n'a été ratifiée que par des pays émetteurs de migrants alors que la plupart des pays récepteurs, en Europe ou en Asie comme en Amérique refusent de se soumettre au cadre juridique qu'elle prévoit. Les freins sont plutôt d'ordre politique : les arguments sécuritaires, les enjeux identitaires ou l'accent mis sur la préservation des acquis sociaux prévalent en écho aux préoccupations des opinions publiques. Entrée en vigueur en 2003, elle reste trop limitée dans ses capacités à apporter une protection à des migrants de plus en plus précaires dont le travail constitue pourtant un facteur essentiel dans l'économie mondiale. D'ailleurs, dans certains de ces pays, des regroupements d'employeurs s'activent pour obliger les États nations à ouvrir les mannes de l'immigration sans pour autant se mobiliser sur les droits des personnes qu'ils veulent recruter.

Dans le monde francophone, cette Convention reste peu connue, y compris des acteurs engagés dans le secteur des migrations, car il existe peu d'informations disponibles en français sur son histoire, son contenu et les obstacles qu'elle rencontre à sa ratification dans chaque pays. C'est pour remédier à cette situation que la revue *Hommes et Migrations* a souhaité s'associer à l'Unesco en faisant connaître les résultats de travaux menés ces dernières années sur cette Convention. Avec une grande diversité des approches, ce dossier nous permet de faire le point sur les politiques d'immigration et d'intégration des grands pays industriels et montre que le chemin reste encore long pour faire admettre que les migrants, quelle que soit leur situation juridique, ont des droits imprescriptibles.

Pour illustrer ce dossier, la rédaction a choisi de faire appel au dessin politique français sur l'immigration. Qui mieux que Plantu ou Wolinski pouvait traduire le thème traité par des images sur la situation des migrants mêlant à la fois humour, interpellation et critique de la société d'accueil ? Le musée de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration nous a ainsi permis de puiser dans ses collections. Les dessinateurs eux-mêmes – à commencer par Plantu, qui avait déjà accepté de collaborer avec la revue – nous ont autorisés à publier leurs coups de crayon si talentueux et nous ont apporté leur regard toujours teinté de connivence avec ceux qui décident de tenter leur chance ailleurs. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés. ■